

## SPECIAL CATEGORIE C

### Adjoints Administratifs

Vous étiez près de 1 000 Adjoints administratifs au 31 décembre 2020 à exercer vos fonctions au MEFR.

Ces fonctions dites d' « exécution » sont indispensables pour la réalisation des missions de notre ministère.

L'UNSA-Cefi revendique qu'une véritable évolution professionnelle reconnaisse votre professionnalisme, votre disponibilité et votre capacité d'adaptation compte tenu des enjeux et objectifs toujours plus nombreux .

Il vous est demandé une « agilité » permanente, de nouvelles connaissances et compétences face aux nouveaux modes de travail, que ce soient les outils informatiques et/ou le télétravail ...

Les efforts qui vous sont demandés doivent enfin trouver une contrepartie :

- par une revalorisation de votre rémunération,
- par un nombre de promotion significatif,
- par de meilleures conditions de travail assurant ainsi une réelle qualité de vie au travail.

Vous trouverez, dans les pages suivantes, les nouvelles grilles indiciaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ainsi qu'un état des lieux de la catégorie C suivi des de nos conclusions et de nos revendications.

Bonne lecture

L'équipe de l'UNSA-Cefi



*Février 2022*

## UN ETAT DES LIEUX MITIGE

Depuis le PPCR « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » institué en 2016, les grilles indiciaires ont été modifiées de 2017 à 2020 .

En octobre 2021 puis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, vos grilles ont évolué pour les indices les plus bas : vous les trouverez dans les pages suivantes.

C'est une avancée mais elle reste insuffisante. En effet, un adjoint administratif débutant gagne environ 1250 € net par mois.

Les primes sous mode RIFSEEP améliorent votre rémunération mais n'ont pas été revalorisées depuis 2016 et une infime partie (2 %) rentre dans le calcul de la retraite...

Vous trouverez les barèmes indemnitaires en page 5.

Vous exercez de plus en plus des missions qui relèvent traditionnellement de la catégorie B puisque votre expérience est reconnue au fil des années. Ces missions, vous les exercez principalement au sein du Secrétariat Général (11,5 %), au Bureau des Cabinets (6 %) et à la Direction Générale du Trésor (6 %) en Centrale sans oublier le réseau des DREAL du MTE (17 %) et le Service des Retraites de l'Etat (6 %) dans les services déconcentrés.

Cependant, les promotions limitées ne permettent pas la reconnaissance attendue... Le passage en catégorie B devient de plus en plus aléatoire : de 77 en 2014 à 18 en 2021 ! Et vous êtes nombreux à avoir atteint le 10<sup>ème</sup> échelon en AAP1.

Il est donc à craindre que le corps des Adjointes Administratives devienne un corps en voie de disparition dans la mesure où les recrutements sont de moins en moins nombreux.

La projection du nombre d'agents atteignant 62 ans dans les 10 prochaines années le confirme puisque près de la moitié des adjointes administratives partiront à la retraite, certes sans prendre en compte les départs anticipés et les recrutements entre temps... mais ils seront marginaux !

Notre constat est que malheureusement, peu à peu, ce corps sera de moins en moins présent dans notre ministère : la dématérialisation, les outils collaboratifs remplaceront le savoir faire et le savoir être, et la chance donnée jusqu'à présent à ceux qui n'ont pas la possibilité de réussir ou d'accéder à la Fonction Publique n'existera plus !!

Vos correspondants à l'UNSA-Cefi:

- ◆ Marie-Françoise GUERARD (Secrétaire Générale) : tel : 01.53.18.32.71 - mèl : marie-francoise.guerard@syndicats.finances.gouv.fr
- ◆ Sébastien LEFEVRE : tel : 01.53.18.25.93 - mèl : sebastien.lefevre@syndicats.finances.gouv.fr

Vos élues UNSA-Cefi en catégorie C en 2022 :

- ◆ Liliane GROUGON et Noria BOUHAFS

## Nouvelle grille indiciaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

**Vous êtes  
Adjoint Administratif  
( échelle C1)**

Échelon	Indice Brut	Indice Majoré	Gain en points (IM)	Durée dans l'échelon	Traitement indiciaire brut mensuel en €
1 <sup>er</sup>	367	340	+ 8	1 an	1 593,25
2 <sup>ème</sup>	368	341	+ 8	1 an	1 597,93
3 <sup>ème</sup>	370	342	+ 8	1 an	1 602,62
4 <sup>ème</sup>	371	343	+ 8	1 an	1 607,31
5 <sup>ème</sup>	374	345	+ 9	1 an	1 616,68
6 <sup>ème</sup>	378	348	+ 11	1 an	1 630,74
7 <sup>ème</sup>	381	351	+ 9	3 ans	1 644,79
8 <sup>ème</sup>	387	354	+ 6	3 ans	1 658,85
9 <sup>ème</sup>	401	363	+ 9	3 ans	1 701,03
10 <sup>ème</sup>	419	372	/	4 ans	1 743,20
11 <sup>ème</sup>	432	382	/	/	1 790,06

Échelon	Indice Brut	Indice Majoré	Gain en points (IM)	Durée dans l'échelon	Traitement indiciaire brut mensuel en €
1 <sup>er</sup>	368	341	+ 7	1 an	1 597,93
2 <sup>ème</sup>	371	343	+ 8	1 an	1 607,31
3 <sup>ème</sup>	376	346	+ 10	1 an	1 621,36
4 <sup>ème</sup>	387	354	+ 16	1 an	1 658,85
5 <sup>ème</sup>	396	360	+ 14	1 an	1 686,97
6 <sup>ème</sup>	404	365	+ 11	1 an	1 710,40
7 <sup>ème</sup>	416	370	+ 5	2 ans	1 733,83
8 <sup>ème</sup>	430	380	/	2 ans	1 780,69
9 <sup>ème</sup>	446	392	/	3 ans	1 836,92
10 <sup>ème</sup>	461	404	/	3 ans	1 893,15
11 <sup>ème</sup>	473	412	/	4 ans	1 930,64
12 <sup>ème</sup>	486	420	/	/	1 968,13

**Vous êtes  
Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> Classe  
( échelle C2)**

**Vous êtes Adjoint  
Administratif  
Principal  
de 1<sup>ère</sup> Classe  
( échelle C3)**

Échelon	Indice Brut	Indice Majoré	Gain en points (IM)	Durée dans l'échelon	Traitement indiciaire brut mensuel en €
1 <sup>er</sup>	388	355	+ 5	1 an	1 663,54
2 <sup>ème</sup>	397	361	+ 3	1 an	1 691,66
3 <sup>ème</sup>	412	368	/	2 ans	1 724,46
4 <sup>ème</sup>	430	380	/	2 ans	1 780,69
5 <sup>ème</sup>	448	393	/	2 ans	1 841,61
6 <sup>ème</sup>	460	403	/	2 ans	1 888,47
7 <sup>ème</sup>	478	415	/	3 ans	1 944,70
8 <sup>ème</sup>	499	430	/	3 ans	2 014,99
9 <sup>ème</sup>	525	450	/	3 ans	2 108,71
10 <sup>ème</sup>	558	473	/	/	2 216,49

**Une bonification exceptionnelle d'ancienneté d'un an sera appliquée à tous les agents des trois grades**

## LES AUTRES ELEMENTS DE VOTRE REMUNERATION

Cette nouvelle grille indiciaire permet une amélioration de la rémunération principale en faveur des plus bas indices mais heureusement le régime indemnitaire vient en complément de cette rémunération.

- ◆ Ce [régime indemnitaire](#) datant de 2016 et appelé RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est versé mensuellement compte tenu d'un barème que vous trouverez ci-joint.

Il a été institué, à l'origine, deux groupes de fonctions.

Cependant, dans les faits, le barème est le même quelles que soient les fonctions !

GROUPES	FONCTIONS
Groupe 1	Informaticien titulaire de qualification informatique <u>et</u> exerçant des missions informatiques Secrétaire en cabinet ministériel Secrétaire de directeur d'administration centrale « ou assimilé » Régisseur d'avances Encadrant * Permanent syndical Délégué de l'action sociale
Groupe 2	Autres fonctions

- ◆ [La NBI](#) (Nouvelle Bonification Indiciaire) peut être un autre élément de rémunération mais il répond à certains principes ... aléatoires.

Cette bonification indiciaire a été instituée par l'article 27 de la loi n°91-73 du 18 janvier 1991 modifiée.

Elle est attachée à certains emplois impliquant l'exercice d'une responsabilité ou la mise en œuvre d'une technicité particulière par l'attribution de points d'indice majoré, sans pour cela modifier l'indice brut afférent à l'échelon du grade obtenu.

Ainsi, pour les emplois de catégorie C, de 10 à 20 points majorés, toutefois la NBI est attribuée en fonction de l'emploi occupé et non en fonction de la catégorie de l'agent qui l'occupe. Vous pouvez donc être attributaire d'une NBI supérieure à 20 points.

Cependant cette NBI est instituée dans chaque département ministériel par décret et des arrêtés en fixent les conditions d'attribution dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet.

La NBI cesse d'être versée lorsque l'agent n'exerce plus les fonctions y ouvrant droit.

La prise en compte de la NBI se traduit, à la retraite, par le versement d'un supplément de pension qui sera fonction du montant de la bonification et de sa durée de perception.

Il faut savoir qu'au MEFR, cette attribution de NBI est contestée et contestable car elle ne répond pas toujours à la règle initiale...

LE BAREME INDEMNITAIRE EN ADMINISTRATION CENTRALE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022

<b>Groupe 1 et 2 Administration Centrale</b>	<b>IFSE Gr 1 et Gr2</b>	<b>IFSE Dactylocodeur Groupe 1</b>	<b>IFSE Assistant-utilisateur Groupe 1</b>
<b>Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>			
10ème échelon	9 309,99	11 450,91	12 150,00
9ème échelon	8 919,62	11 060,54	12 150,00
8ème échelon	8 630,80	10 771,72	12 150,00
7ème échelon	8 173,93	10 314,85	12 150,00
6ème échelon	7 964,69	10 105,61	12 081,89
5ème échelon	7 785,49	9 926,41	11 902,69
4ème échelon	7 453,04	9 593,96	11 570,24
3ème échelon	7 176,59	9 317,51	11 293,79
2ème échelon	6 745,89	8 886,81	10 863,09
1er échelon	6 555,86	8 696,78	10 673,06
<b>Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>			
12ème échelon	8 028,80	10 169,72	12 146,00
11ème échelon	7 932,34	10 073,26	12 049,54
10ème échelon	7 790,68	9 931,60	11 907,88
9ème échelon	7 532,49	9 673,41	11 649,69
8ème échelon	7 262,82	9 403,74	11 380,02
7ème échelon	6 929,75	9 070,67	11 046,95
6ème échelon	6 613,93	8 754,85	10 731,13
5ème échelon	6 397,52	8 538,44	10 514,72
4ème échelon	6 137,11	8 278,03	10 254,31
3ème échelon	5 982,59	8 123,51	10 099,79
2ème échelon	5 895,33	8 036,25	10 012,53
1er échelon	5 858,08	7 999,00	9 975,28
<b>Adjoint administratif</b>			
12ème échelon	6 613,00	8 753,91	10 730,19
11ème échelon	6 413,63	8 554,54	10 530,82
10ème échelon	6 127,44	8 268,35	10 244,63
9ème échelon	5 940,89	8 081,80	10 058,08
8ème échelon	5 830,11	7 971,02	9 947,30
7ème échelon	5 754,59	7 895,50	9 871,78
6ème échelon	5 609,33	7 750,24	9 726,52
5ème échelon	5 527,70	7 668,62	9 644,90
4ème échelon	5 472,07	7 612,98	9 589,26
3ème échelon	5 373,43	7 514,34	9 490,62
2ème échelon	5 294,81	7 435,71	9 411,99
1er échelon	5 269,18	7 410,09	9 386,37

## LES AUTRES LEVIERS DE VOTRE REMUNERATION

### ♦ La promotion :

⇒ Soit par l'avancement au choix vers l'AAP2, vers l'AAP1, vers le C en B

- A partir de 2018, suite à la fusion des AA1 et des AAP2, les AA(C1), AAP2(C2) et AAP1(C3) composent le corps des adjoints administratifs.

	2018		2019		2020	
	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus
AAP2	22	5	20	5	19	5
AAP1	156	14	147	23	126	19
C en B	1651	15	1521	16	1414	15

- Puis à partir du 1er janvier 2021, les promotions découlent des Lignes Directrices de Gestion.

	2021	
	Promouvables	Promus
AAP2	15	3
AAP1	127	21
C en B	1282	18

Notre constat : Si les promotions sont en moyenne de 23 % (ratio promus/promouvables) pour l'accès à l'AAP2, il n'est que de 14 % pour l'accès à l'AAP1 et seulement de 1 % pour l'accès de C en B!

Dernière info : Il est prévu pour les années 2022 à 2024, une évolution de 2 % pour les promotions en AAP2 et de 0,5 % pour les promotions en AAP1...

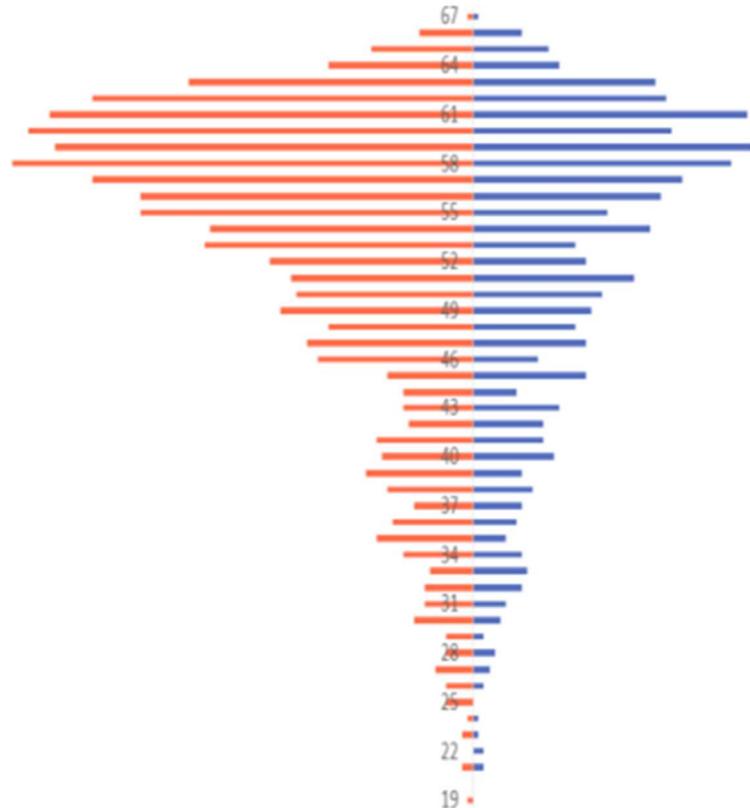
⇒ Par contre, l'examen du C en B est plus favorable puisque le taux de réussite était de 14 % en 2020 et de 22 % en 2021. En effet, peu d'entre vous s'inscrivent à cet examen, vos « chances » sont alors réelles.

	2018	2019	2020	2021
Inscrits	130	129	105	75
Admissibles	40	42	32	24
Promus	15	16	15	17

# L'AVENIR DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS



## LA PYRAMIDE DES AGES DE VOTRE CORPS



### EN 2020

Moyenne d'âge : 49,8 ans

62 % sont des Femmes et 38 % des Hommes

70 % en IDF , 14 % Hors IDF, 16 % à l'Etranger

13 % sont à temps partiel en privilégiant le 80 %

9 Intégrations directes

51 Accueils en Détachement

71 Détachés

94 En Disponibilité

5 En Congé parental

21 En PNA sortante

78 Mise à Disposition

48 En retraite

1 Décès

### PROJECTION DU NOMBRE D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS ATTEIGNANT 62 ANS DANS LES 10 PROCHAINES ANNEES

Ce tableau démontre que le pic des départs en retraite va s'effectuer en 2023 et en 2027 mais va rester important entre ces 2 années.

La moyenne d'âge de départ en retraite était de 63 ans en 2020.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Femmes	38	29	38	35	33	25	31	21	11	16	277
Hommes	8	18	16	13	9	15	22	8	6	8	123
TOTAL	46	47	54	48	42	40	53	29	17	24	400

La projection en 2030 nous montre que 400 Adjointes administratives seront partis en retraite, soit presque la moitié des effectifs actuels.

Quelle sera alors la politique de l'administration : recrutement ou pas ?

## QUE FAIT L'UNSA-Cefi ?

**U**tile, **N**écessaire, **S**outien, **A**ide,

**C**onseil, **é**coute, **f**iabilité, **I**mplication

Au-delà de la revalorisation des grilles indiciaires, nous avons obtenu une vraie avancée sur l'organisation du télétravail et actuellement nous négocions avec l'Administration pour que vos fonctions soient davantage reconnues (informatiques, secrétariat, comptables...). Nous sommes écoutés par la RH de Bercy quand nous parlons de vous pour les promotions, pour un souhait de mobilité ....

Notre rôle est de vous aider et vous accompagner dans votre vie professionnelle mais aussi d'être attentif aux impacts de votre travail sur votre vie personnelle.

Notre expérience nous le prouve au quotidien :

- Ainsi, les relations au travail, que ce soient avec vos collègues et/ou votre hiérarchie sont déterminantes ;
- Etre respecté et être reconnu sont vos principales attentes, ainsi qu'une meilleure reconnaissance de votre travail et cela commence par un entretien et un compte-rendu d'évaluation de qualité ;
- Vos conditions de travail doivent être améliorées ;
- Enfin, sachant que vous êtes nombreux à effectuer vos dernières années de vie professionnelle, il est important que vous obteniez un niveau de retraite décent.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous, car ensemble nous serons plus forts pour porter votre voix. Notre représentativité acquise en 2018 en nous plaçant en 2<sup>ème</sup> position nous donne une véritable légitimité dans le dialogue avec l'Administration qui nous écoute et nous entend.



Rejoignez-nous en adhérant à l'UNSA-Cefi via notre site : <https://unsacefi.org/>

ou en nous contactant :

Par téléphone : **01 53 18 60 92**

Par mail : [syndicat-unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:syndicat-unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr)